

P - 568
 - 569

DV/Interne : 1723

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHÈSE

OBJET : Compte administratif du budget annexe des services funéraires pour l'exercice 2022

P. J. : - 2 projets de délibération
 - 1 maquette financière et ses annexes

1. LES RESULTATS

Le compte administratif du budget annexe des services funéraires pour l'exercice 2022 présente un résultat définitif excédentaire de 18 108 226 francs CFP, se décomposant comme suit :

Détermination du résultat	CA 2022
1 Résultat d'exploitation	20 191 702
2 Solde d'exécution d'investissement	21 232 891
3 Résultat de clôture 2022 (= 1+2)	41 424 593
4 Restes à réaliser d'exploitation	-
5 Restes à réaliser d'investissement	-23 316 367
6 Résultat définitif 2022 (= 3+4+5)	18 108 226

Ce compte administratif est conforme au compte de gestion du trésorier de la province Sud qui présente le même résultat de clôture pour l'exercice 2022, comme récapitulé dans le tableau suivant :

Budget annexe services funéraires	Résultat de clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Investissement	-11 475 637		32 708 528	21 232 891
Exploitation	40 612 989	34 321 725	13 900 438	20 191 702
TOTAL	29 137 352	34 321 725	46 608 966	41 424 593

Par souci de clarté dans la présentation, seules les opérations réelles feront l'objet d'un commentaire. Les restes à réaliser ainsi que les opérations d'ordre seront formalisés dans un tableau synthétique en fin de note.

De même, les résultats reportés d'exploitation et d'investissement ne seront pas commentés.

2. L'EXECUTION

A. EN SECTION D'EXPLOITATION

L'exploitation des services funéraires s'est opérée comme suit (hors résultat reporté) :

a) Les dépenses

Dépenses	Prévisions	Engagé	%	Exécuté	%	Reporté	%
Fonctionnement des services funéraires	68 621 295	67 829 684	98,85%	67 829 684	98,85%	0	0%
Frais de personnel	54 633 000	54 283 559	99,36%	54 283 559	99,36%	0	0%
Total	123 254 295	122 113 243	99,07%	122 113 243	99,07%	0	0%

Les dépenses d'exploitation des services funéraires ont été mandatées à hauteur de 122 113 243 francs CFP, se répartissant comme suit :

➤ Frais de fonctionnement : 67 829 684 F

- frais d'entretien (bâtiments, espaces publics, maintenance) : 17 529 980 F
- frais de fluides (combustible, électricité, eau) : 16 431 886 F
- charges d'administration générale refacturées : 18 958 715 F
- autres matières et fournitures : 5 572 314 F
- frais fixes (locations, frais bancaires, transport de fonds) : 714 245 F
- prestations diverses (traitement déchets, lavage de tenues...): 7 616 944 F
- remises gracieuses : 920 600 F
- titres annulés sur exercices antérieurs : 85 000 F

➤ Frais de personnel : 54 283 559 F

Il s'agit du coût du personnel affecté à ce service en 2022, faisant l'objet d'une refacturation du budget principal sur lequel émargent les agents.

b) Les recettes

Recettes	Prévisions	Exécution	%
Redevances funéraires	140 500 000	148 528 300	105,71%
Produits exceptionnels		2 392	
Total	140 500 000	148 530 692	105,72%

➤ Redevances funéraires : 148 528 300 F

Les redevances funéraires comptabilisées se décomposent comme suit :

- redevances funéraires : 80 760 100 F
- redevances du crématorium : 67 768 200 F

➤ Produits exceptionnels : 2 392 F

Ces produits correspondent à des régularisations sur d'anciennes créances.

B. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

En investissement, l'exécution du budget s'est opérée comme suit (hors résultat reporté) :

a) Les dépenses

Dépenses	Prévisions	Engagé	%	Exécuté	%	Reporté	%
Programme d'investissement	46 383 057	37 446 575	79,73%	14 130 208	30,46%	23 316 367	50,27%
Total	46 383 057	37 446 575	79,73%	14 130 208	30,46%	23 316 367	50,27%

Les dépenses d'investissement réalisées ont porté sur l'acquisition de matériel, d'outillage et de mobilier pour un montant de 8 358 806 francs CFP et sur des travaux d'agencement et d'aménagement du centre funéraire à hauteur de 5 771 402 francs CFP.

b) Les recettes

Recettes	Prévisions	Exécution	%
Affectation du résultat 2021	34 321 725	34 321 725	100,00%
Total	34 321 725	34 321 725	100,00%

Le besoin de financement de la section d'investissement a été couvert par l'affectation du résultat en 2021 pour un montant de 34 321 725 francs CFP.

3. LES RESTES A REALISER

Les restes à réaliser en section d'investissement de l'exercice correspondent aux dépenses engagées et non mandatées au 31 décembre 2022, pour lesquelles il existe un acte d'engagement, listés ci-dessous :

Dépenses d'investissement à reporter sur 2023

Opération	Libellé	Montant reporté
0501	TRAVAUX SUR BATIMENTS & TERRAINS COMMUNAUX	23 316 367
	TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT À REPORTER SUR 2023 :	23 316 367 F

4. LES OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre de section à section de l'exercice 2022 (opérations ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie) sont récapitulées ci-dessous.

OPERATIONS	DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	Cpte	Montant	Chapitre	Cpte	Montant
AMORTISSEMENT SUR AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	042	6811	156 182	040	28128	156 182
AMORTISSEMENT SUR BATIMENTS	042	6811	661 098	040	28131	661 098
AMORTISSEMENT SUR INSTALLATIONS GENERALES	042	6811	175 814	040	28135	175 814
AMORTISSEMENT INSTALLATIONS SPECIALISEES	042	6811	44 309	040	28151	44 309
AMORTISSEMENT INSTALLATION SPECIFIQUE	042	6811	60 500	040	28153	60 500
AMORTISSEMENT MATERIEL INDUSTRIEL	042	6811	396 085	040	28154	396 085
AMORTISSEMENT OUTILLAGE INDUSTRIEL	042	6811	1 657 045	040	28155	1 657 045
AMORTISSEMENT AUTRES INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE	042	6811	3 466 903	040	28158	3 466 903
AMORTISSEMENT RESEAUX ELECTRIQUES	042	6811	78 826	040	281534	78 826
AMORTISSEMENT MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	042	6811	56 356	040	28183	56 356
AMORTISSEMENT MOBILIER	042	6811	468 736	040	28184	468 736
AMORTISSEMENT AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	042	6811	1 523 157	040	28188	1 523 157
PROVISION POUR CREANCES IRRECOUVRABLES	042	6815	3 772 000	040	15182	3 772 000
	TOTAL		12 517 011	TOTAL		12 517 011

5. CONCLUSION

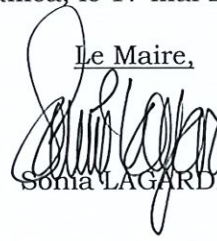
Conforme au compte de gestion du trésorier de la province Sud, le compte administratif du budget annexe des services funéraires présente donc, pour l'exercice 2022, un résultat définitif excédentaire de 18 108 226 francs CFP.

L'exploitation du service a été entièrement assurée par les redevances funéraires.

Le résultat définitif sera définitivement intégré au budget 2023 à l'occasion de l'affectation des résultats, après le vote du présent compte administratif.

Tels sont les éléments du compte administratif de ce budget annexe pour l'exercice 2022 que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 17 mai 2023

Le Maire,

 Sonia LAGARDE





568

VILLE DE NOUMEA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 8 mai à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de de Monsieur Jean-Pierre DELRIEU, 1^{er} Adjoint au Maire.

Le Maire, Sonia LAGARDE, se retire de la séance pour le vote du compte administratif du budget principal et des budgets annexes du Maire pour l'exercice 2022.

ETAIENT PRESENTS :

	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Marc LE LEIZOUR
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Anne-Christine CHIMENTI
	M.	Patrick GUILLON	Mme	Kimberley BARONI
	Mme	Fabienne CHARDIGNY	M.	Christophe DELIERE
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Michel DESMEUZES
	M.	Warren NAXUE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc ZEISEL	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
DATE DE CONVOCATION	Mme	Pascale SERVENT	Mme	Liliane CONDOUMY
02.06.2023	M.	Michel FONGUE	M.	Claude CHARLOT
	Mme	Janine BAJON	Mme	Muriel GERMAIN
	Mme	Vaimoé ALBANESE	M.	Patrick SAKOUMORI
	M.	Philippe BLAISE	Mme	Magali MANUOHALALO
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Naïa WATEOU	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
02.06.2023	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Laurie HUMUNI
	Mme	Charlotte THAIAWE	Mme	Veylma FALAE0
	Mme	Stéphanie PAIMAN	M.	Emmanuel BERART
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Eric MELTESALE
	M.	Bruno CAPY	Mme	Christine LE SAINT
	Mme	Tuilogona O'CONNOR		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Makaokio FIHIPALAI
			Mme	Françoise SUVE	Mme	Christiane SARIDJAN
			Mme	Isabelle LAFLEUR	M.	Daniel HINSCHBERGER
Nombre de présents	:	37	M.	Nicolas BRIGNONE	M.	Joseph BOANEMOA
Nombre de votants	:	50	Mme	Cindy PRALONG	M.	Bernard LAVANDIER
(13 procurations)			M.	Luc BRUN	Mme	Jeanne POELLABAUER
			M.	Christophe DELESSERT	M.	Brice VIRIAMU-HURSTEL
			Mme	Laurène CASSAGNE		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

ABSTENTION :

M. Joseph BOANEMOA et Mme Laurie HUMUNI, de «Unité Pays»

Mme Veylma FALAE0 et M. Brice VIRIAMU-HURSTEL de «Nouméa, c'est vous»

M. Emmanuel BERART, de «Génération Nouméa»

DELIBERATION N° 2023/ 568

approuvant le compte de gestion du trésorier de la province Sud
relatif au budget annexe des services funéraires pour l'exercice 2022

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le - 8 JUIN 2023

Calédonie

VU la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-

VU la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 4,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2018/825 du 8 novembre 2018 portant création du budget annexe relatif aux services funéraires,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2021/110 du 18 janvier 2021 portant création de la régie dotée de la seule autonomie financière chargée de la gestion des services funéraires,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/136 du 23 février 2022 modifiée relative au budget annexe primitif de la gestion des services funéraires pour l'exercice 2022,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/581 du 14 juin 2022 portant affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget annexe des services funéraires,

VU l'avis émis par le conseil d'exploitation de la régie chargée de la gestion des services funéraires en sa séance du 11 mai 2023,

VU le compte administratif du budget annexe des services funéraires pour l'exercice 2022,

VU le compte de gestion du trésorier de la province Sud du budget annexe des services funéraires pour l'exercice 2022,

VU la note explicative de synthèse n° 2023/56 du 17 mai 2023,

La commission du budget et des finances entendue en séance du 24 mai 2023,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Le compte de gestion du budget annexe des services funéraires du trésorier de la province Sud pour l'exercice 2022 est arrêté ainsi qu'il suit :

Budget annexe services funéraires	Résultat de clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Investissement	-11 475 637		32 708 528	21 232 891
Exploitation	40 612 989	34 321 725	13 900 438	20 191 702
TOTAL	29 137 352	34 321 725	46 608 966	41 424 593

ARTICLE 2 /

Le compte de gestion du trésorier de la province Sud est adopté en conformité avec le compte administratif du budget annexe des services funéraires pour l'exercice 2022.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le président de séance est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE - 8 JUIN 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE - 9 JUIN 2023

Le secrétaire de séance,

Kimberley BARONI

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD - 1
D.F. (dont T.P.S.) - 2
MISE EN LIGNE - 1

Le président de séance

Jean-Pierre
1^{er} adjoint au Maire,
chargé de la coordination
des ressources humaines, de l'action éducative,
de l'insertion et de la prévention de la délinquance

Mis en ligne le :

12 JUIN 2023



569

VILLE DE NOUMEA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 8 mai à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de de Monsieur Jean-Pierre DELRIEU, 1^{er} Adjoint au Maire.

Le Maire, Sonia LAGARDE, se retire de la séance pour le vote du compte administratif du budget principal et des budgets annexes du Maire pour l'exercice 2022.

ETAIENT PRESENTS :

	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Marc LE LEIZOUR
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Anne-Christine CHIMENTI
	M.	Patrick GUILLON	Mme	Kimberley BARONI
	Mme	Fabienne CHARDIGNY	M.	Christophe DELIERE
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Michel DESMEUZES
	M.	Warren NAXUE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc ZEISEL	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
DATE DE CONVOCATION	Mme	Pascale SERVENT	Mme	Liliane CONDOUMY
02.06.2023	M.	Michel FONGUE	M.	Claude CHARLOT
	Mme	Janine BAJON	Mme	Muriel GERMAIN
	Mme	Vaimoé ALBANESE	M.	Patrick SAKOUMORI
	M.	Philippe BLAISE	Mme	Magali MANUOHALALO
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Naïa WATEOU	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
02.06.2023	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Laurie HUMUNI
	Mme	Charlotte THAIAWE	Mme	Veylma FALAE0
	Mme	Stéphanie PAIMAN	M.	Emmanuel BERART
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Eric MELTESALE
	M.	Bruno CAPY	Mme	Christine LE SAINT
	Mme	Tuilogona O'CONNOR		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Makaokio FIHIPALAI
			Mme	Françoise SUVE	Mme	Christiane SARIDJAN
			Mme	Isabelle LAFLEUR	M.	Daniel HINSCHBERGER
Nombre de présents	:	37	M.	Nicolas BRIGNONE	M.	Joseph BOANEMOA
Nombre de votants	:	50	Mme	Cindy PRALONG	M.	Bernard LAVANDIER
(13 procurations)			M.	Luc BRUN	Mme	Jeanne POELLABAUER
			M.	Christophe DELESSERT	M.	Brice VIRIAMU-HURSTEL
			Mme	Laurène CASSAGNE		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

ABSTENTION :

M. Joseph BOANEMOA et Mme Laurie HUMUNI, de «Unité Pays»
Mme Veylma FALAE0 et M. Brice VIRIAMU-HURSTEL de «Nouméa, c'est vous»
M. Emmanuel BERART, de «Génération Nouméa»

DELIBERATION N° 2023/569

approuvant le compte administratif du budget annexe des services funéraires
pour l'exercice 2022

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le - 8 JUIN 2023

Calédonie

VU la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-

VU la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 4,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2018/825 du 8 novembre 2018 portant création du budget annexe relatif aux services funéraires,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2021/110 du 18 janvier 2021 portant création de la régie dotée de la seule autonomie financière chargée de la gestion des services funéraires,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/136 du 23 février 2022 modifiée relative au budget annexe primitif de la gestion des services funéraires pour l'exercice 2022,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/581 du 14 juin 2022 portant affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget annexe des services funéraires,

VU l'avis émis par le conseil d'exploitation de la régie chargée de la gestion des services funéraires en sa séance du 11 mai 2023,

VU le compte administratif du budget annexe des services funéraires pour l'exercice 2022,

VU le compte de gestion du trésorier de la province Sud du budget annexe des services funéraires pour l'exercice 2022,

VU la note explicative de synthèse n° 2023/56 du 17 mai 2023,

VU la maquette financière et ses annexes,

La commission du budget et des finances entendue en séance du 24 mai 2023,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le compte administratif du budget annexe des services funéraires pour l'exercice 2022 est arrêté ainsi qu'il suit :

Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		CUMUL DES SECTIONS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Prévisions budgétaires	146 791 264	146 791 264	57 858 694	57 858 694	204 649 958	204 649 958
Réalisations	134 630 254	148 530 692	14 130 208	46 838 736	148 760 462	195 369 428
I-Résultat de l'exercice		13 900 438		32 708 528		46 608 966
II-Résultats antérieurs reportés		6 291 264	11 475 637		11 475 637	6 291 264
III-Résultat de clôture (I+II)		20 191 702		21 232 891		41 424 593
Restes à réaliser			23 316 367		23 316 367	
IV-Résultat des restes à réaliser			23 316 367		23 316 367	
V-Résultat définitif (III+IV)		20 191 702	2 083 476			18 108 226

ARTICLE 2 /

Le compte administratif du budget annexe des services funéraires est adopté en conformité avec le compte de gestion du trésorier de la province Sud pour l'exercice 2022.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le président de séance est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE - 8 JUIN 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE - 9 JUIN 2023

Le secrétaire de séance,



Kimberley BARONI

Le président de séance,



Jean-Pierre DE

1^{er} adjoint au Maire
chargé de la coordination municipale,
des ressources humaines, de l'action éducative,
de l'insertion et de la prévention de la délinquance



DESTINATAIRES :
SUBD. ADMINIS. SUD - 1
D.F. (dont T.P.S.) - 2
MISE EN LIGNE - 1

Mis en ligne le :

12 JUIN 2023